



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

frais pharmaceutiques

Question écrite n° 130712

Texte de la question

Mme Maryse Joissains-Masini attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le problème de « l'alfalastin ». De nombreux patients ont appris que « l'alfalastin », traitement de l'emphysème sévère dans le déficit en alpha-1 anti trypsine va être retiré de la liste T2A. Cette sortie de liste entraînerait donc un grave problème d'équité dans le traitement des patients puisque tous les hôpitaux ne pourront plus s'approvisionner avec ce médicament très coûteux. De plus, la sortie de liste risque d'entraîner par la suite le non-remboursement de ce médicament, le seul existant pour le déficit en alpha-1 anti trypsine. Soucieuse du devenir du traitement des personnes atteintes d'emphysème par déficit en A1 AT, cette décision n'est pas acceptable. Elle lui demande de défendre les droits à l'égalité des chances dans le traitement de cette maladie en laissant ce médicament fort coûteux dans la liste T2A.

Données clés

Auteur : [Mme Maryse Joissains-Masini](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130712

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2012, page 2398

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)